



Bassin Adour-Garonne
Bassin de la Dordogne
Affluent de la Dordogne
Longueur : 18 km
Bassin versant : 111 km²
Source : BD CARTHAGE®

La SOUVIGNE

Directive Cadre sur l'eau

La directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau, communément appelée Directive cadre sur l'eau (DCE) a pour objet de définir des masses d'eau, unité d'évaluation de la DCE, agrégation des tronçons élémentaires qui la compose et appartenant à une seule hydroécologie.

La Souvigne est dans la masse d'eau : « La Souvigne de sa source au confluent de la Dordogne » (code européen FRFR506).

Qualité

La Souvigne a été affecté d'un objectif de qualité 1 B (bonne qualité) sur tout son cours ; elle a été classée en première catégorie piscicole.

Avec la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), une station du Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) a été créée en amont de la confluence avec la Dordogne (ancienne station phytosanitaire) :

Code station	Localisation précise	Réseau 2008
05068270	Moulin Bas	RCS (contrôle de surveillance)

Réglementation

Au plan réglementaire, la Souvigne, sur tout son cours, est une rivière classée pour la protection des poissons migrateurs par décret du 20 juin 1989 et par arrêté du 21 août 1989 (truite fario) en application de l'article L 432-6 du Code de l'environnement ; c'est également une rivière réservée, sur tout son cours et ses affluents, par décrets du 12 mars 1986 et du 11 mars 1994 en application de l'article 2 de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique.

Atlas de zones inondables

Un atlas des zones inondables entre Forges et Monceaux-sur-Dordogne (11,9 km) a été réalisé par le SOGREAH en 2003.

Intérêt écologique et patrimonial

La Souvigne traverse le site inscrit du Château de Soulages (commune de Saint-Chamant, 19 mai 1965).

Les affluents de la Souvigne

Les affluents de la Souvigne ont été classés en première catégorie piscicole.

Le **Ruisseau de Mejou** (Longueur : 8 km) a été affecté d'un objectif de qualité 1 B (bonne qualité).

La **Franche Valeine** (Longueur : 15 km) a également été affectée d'un objectif de qualité 1 B (bonne qualité).

La Vallée du Ruisseau de la Franche Valeine a été recensée en ZNIEFF de type I.

L'étude menée par la Délégation Régionale Auvergne-Limousin du Conseil Supérieur de la Pêche (brigades départementales de la Corrèze, Creuse et Haute-Vienne) pour la DIREN Limousin en juillet 1998 : « Présence de l'écrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes* en Limousin, propositions de sites Natura 2000 » a fait état de la présence de cette espèce protégée par la Directive Habitat dans ce ruisseau.

Elle traverse le site classé des Cascades de Murel (commune d'Albussac, 16 avril 1980).

Un de ses affluents, le **Ruisseau des Rochettes** (Longueur : 6 km) traverse le site inscrit des Cascades de Murel et du Saut de la Prade (communes d'Albussac, Forgès, 6 mai 1966).

Mise à jour : décembre 2008